

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3102

6 décembre 2013

SOMMAIRE

Agence Immobilière du Future S.A.	148856	SCD Quinlan Private Balaton Develop- ment S.à r.l.	148851
Alcentra S.à r.l.	148856	Sea-Invest Corporation S.A.	148853
Areca Services S.A.	148856	Sella Capital Management	148850
ArtisTantra Sàrl	148861	Sergio Rossi International S.à r.l.	148854
Astella Acquisition S.A.	148886	Sider Invest S.A.	148853
AWAKE AKADEMIE S.A.	148896	Sider Invest S.A.	148855
AXA Funds Management S.A.	148878	Société d'Assistance Financière aux Peti- tes et Moyennes Entreprises S.A.	148855
Beacon S.A.	148870	Sop Invest	148858
BERTOPHE Spf S.A.	148882	Stanislas S.A.	148854
Bioloka S.à r.l.	148861	Supervise SA	148855
Codim S.A.	148851	SWC Overseas S.A.	148859
eBay Europe S. à r.l.	148857	Symbihome	148852
euroscript Luxembourg Gesellschaft mit beschränkter Haftung	148857	Taurus Luxembourg S.à r.l.	148859
German Income Opportunities SICAV-FIS	148883	T.C. Luxembourg S.à r.l.	148855
H-Allinvest S.A.	148850	Technimobilière S.A.	148856
Luxac S.à r.l.	148850	Techno Holding SPF	148858
mAKs S.à r.l.	148857	Techno Services S.A.	148858
Meubles Decker S.à r.l.	148851	Tenotel	148858
Moventum S.C.A.	148874	Thirteen Ginko S.à r.l.	148860
MValue S.A.	148862	Thryn Holding N° 2 S.à r.l.	148896
Newby Investment & Development S.A.	148850	Thryn Holding N° 2 S.à r.l.	148855
RCM Lux I S.à r.l.	148854	Tobermory S.à r.l.	148856
Rdio	148852	Trafigura Funding S.A.	148859
Rey Projects International S.A.	148853	Tresero S.A.	148860
Rinvestor S.A.	148852	UFG WM Real Estate S.à r.l.	148860
Rita Mar S.A.	148852	Venezia Resources S.à r.l.	148857
Rogimmo S.A.	148851	VERNE Holding (Luxembourg) S.à r.l. ..	148859
Sairam Shipping S.A.	148854	VGC (Lux) Holdings S.à r.l.	148858
Salkanika S.A.	148853	VGC (Lux) Investments S.à r.l.	148860
Santaco Investment Limited, S.à r.l.	148853	Xetix S.à r.l.	148895

H-Allinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.
R.C.S. Luxembourg B 102.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013155359/10.

(130190096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Newby Investment & Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 88.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155523/9.

(130189983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Sella Capital Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.386.

Les statuts coordonnés au 4 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013155620/11.

(130190635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Luxac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.925.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 161.534.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers qu'en date du 24 septembre 2013, la société Controlac SGPS S.A. a transféré les 680.000 parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de LUXAC S.à r.l. à Monsieur Antonio Francisco ALVIM CHAMPALIMAUD.

Les parts sociales de la société sont désormais réparties comme suit:

- HOLDAC SGPS S.A.;	3.270.000 parts sociales
- Antonio Francisco ALVIM CHAMPALIMAUD;	1.655.000 parts sociales.

De plus, le siège social de la société HOLDAC SGPS S.A. a été transféré au 30, rua Barata Salgueiro 7^oEsq/8^o 1250-044 Lisbonne, Portugal.

L'adresse de Monsieur Antonio Francisco ALVIM CHAMPALIMAUD, associé et gérant de catégorie A de la société, est également désormais située au 30, rua Barata Salgueiro 7^oEsq/8^o 1250-044 Lisbonne, Portugal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

LUXAC S.à.r.l.
Représentée par Matthijs BOGERS
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013155481/24.

(130190020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Meubles Decker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 225, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 29.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue du Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2013155504/10.

(130189984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Codim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1641 Luxembourg, 18, rue Nicolas Gredt.
R.C.S. Luxembourg B 130.092.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme «CODIM S.A.», constituée suivant acte notarié du 10 juillet 2007.

Résolutions:

L'assemblée accepte les reconductions des administrateurs, à savoir:

1. Madame Colette Hoffmann, retraitée, née le 11 juin 1930 à Luxembourg, demeurant à L-1641 Luxembourg 18, rue Nicolas Gredt,
2. Madame Diane Müller, sans état particulier, née le 4 août 1961 à Luxembourg, demeurant à L-3376 Leudelange 40, Domaine Op Hals,
3. Madame Martine Müller, employée privée, née le 1^{er} octobre 1964 à Luxembourg, demeurant à L-3376 Leudelange 23, Domaine Op Hals.

L'assemblée accepte la reconduction du mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Frank Gubbini, employé privé, né le 4 septembre 1961 à Luxembourg, demeurant à L-3440 Dudelange 48-52, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2018.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Diane MÜLLER / Colette HOFFMANN / René MORIS

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2013155233/25.

(130190066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

SCD Quinlan Private Balaton Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 133.685.

Je vous prie de noter que je résilie le convention de domiciliation 12-14 Bd d'Avranches L-1160 Luxembourg nous liant avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pierre FELTGEN.

Référence de publication: 2013155615/9.

(130190481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Rogimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3426 Dudelange, 12, rue Nic Bodry.
R.C.S. Luxembourg B 54.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2013155592/10.

(130190124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Rita Mar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 95.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155591/9.

(130190432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Rinvestor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 61.507.

Monsieur Alfred Polomski a démissionné de son mandat d'administrateur et administrateur délégué N2 LE 02/04/1953 à CALONNE RICOUART (FR)

Monsieur Michel Honore a démissionné de son mandat d'administrateur N2 LE 13/06/1953 à DENAIN [FR]

La société BRILLIANT ASSOCIATES CORP a démissionné de son mandat d'administrateur enregistrée sous le n° 1380242 au registre de commerce et des sociétés - Iles Vierges Britanniques

WURTH & ASSOCIES S.A. inscrite sous le registre de commerce et des sociétés sous le n° B58177 a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vendredi 8 novembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013155589/16.

(130190485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Rdio, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 157.928.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique de la société, tenue le 15 août 2013, au siège social que:

1. L'associé unique a accepté la démission de Jesper Steiness, en tant que gérant B, à compter du 1^{er} Janvier 2013.
2. L'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant B Nelly Gautier, née le 24.02.1976 à Angers (France), Finance Manager, demeurant professionnellement au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, à compter du 1^{er} Janvier 2013 pour une durée illimitée.

Pour le compte de Rdio

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013155580/16.

(130189955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Symbihome, Société Anonyme.

Siège social: L-9577 Wiltz, 43, rue de Winseler.
R.C.S. Luxembourg B 95.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 novembre 2013.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2013155644/13.

(130190334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Rey Projects International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 100.973.

Le bilan au 31.12.2012 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155588/9.

(130190316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Santaco Investment Limited, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 174.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Santaco Investment Limited, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013155597/11.

(130190411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Sea-Invest Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 74.220.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013155598/11.

(130190330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Salkanika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 96.504.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SALKANIKA S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013155611/12.

(130190647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Sider Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 59.453.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 novembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013155626/11.

(130190460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Sairam Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 97.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155610/9.

(130190434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

RCM Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 180.567.

Extrait du contrat de transfert de parts sociales de la Société du 1^{er} octobre 2013

En vertu du contrat de transfert de parts sociales daté du 1^{er} octobre 2013, l'associé unique a transféré 8,431 parts sociales détenues dans la Société à RCM AIV I Ltd., ayant son siège social à c/o Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, îles Cayman; et 321 parts sociales détenues dans la Société à Compass Capital Corporation, ayant son siège social à 750 Battery Street, Suite 430, San Francisco 94111, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

L'actionnariat de la Société se compose dès lors comme suit:

- Raven Asset-Based Opportunity Fund I LP détient 10,248 parts sociales de la société;
- RCM AIV I Ltd détient 8,431 parts sociales de la société;
- Compass Capital Corporation détient 321 parts sociales de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155584/19.

(130190281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Sergio Rossi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 74.072.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'associé unique de la Société a changé de dénomination: Ainsi, Gucci Luxembourg S.A. se nomme à présent Kering Luxembourg S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERGIO ROSSI INTERNATIONAL S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013155621/12.

(130190319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Stanislas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 90.613.

L'adresse de Madame Elena Kolesnikova, administrateur, a changée et se trouve à L-1859 Luxembourg, 16, rue Mathias Kirsch.

L'adresse de Madame Monique Miny, administrateur, a changée et se trouve à L-5366 Munsbach, 161, rue Principale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013155606/14.

(130190453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Société d'Assistance Financière aux Petites et Moyennes Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 127, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 19.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155630/9.

(130190393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Sider Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 59.453.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 novembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013155627/11.

(130190461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Supervise SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 88.233.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/11/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013155641/12.

(130190014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

T.C. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 148.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155645/9.

(130190023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Thryn Holding N° 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 127.210.

Le Bilan au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Pour Thryn Holding N° 2 S.à r.l.

Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2013155651/13.

(130190046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Technimobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 88.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155659/9.

(130190076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Tobermory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 399.960,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 180.422.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155653/11.

(130190165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Areca Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 143.315.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155759/10.

(130191030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Alcentra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 147.085.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155755/10.

(130191525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Agence Immobilière du Future S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 72-80, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 85.918.

Nous vous notifions par la présente notre démission en qualité de commissaire aux comptes de la société 'Agence Immobilière du Future S.A.' inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B 85918, avec effet au 11 novembre 2013.

Bergem, le 11 novembre 2013.

Bureau MODUGNO sàrl
130, Grand-Rue
L-3313 BERGEM

Référence de publication: 2013155774/14.

(130191602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

euroscript Luxembourg GmbH, euroscript Luxembourg Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.127.

—
Auszug von der Gesellschafter Versammlung vom 28. August 2013.

Der Gesellschafter der „euroscript Luxembourg Gesellschaft mit beschränkter Haftung“ abgekürzt "euroscript Luxembourg GmbH" oder "euroscript Luxembourg S. à r.l." hat am 28. August 2013 folgende Beschlüsse gefaßt:

1. Der Gesellschafter nimmt den Rücktritt der Herren Arnaud DAIX und Oliver ZIMMER als Geschäftsführer zum 30. September 2013 an

2. Der Gesellschafter ernennt Herrn Wilhelm GEISLER, Geschäftsführer, geboren in Wuppertal (Deutschland) am 15.06.1959, wohnhaft in Koppbach 7, D-54311 Trierweiler, als neuer Geschäftsführer zum 30. September 2013 für eine unbegrenzte Dauer.

Luxemburg, den 28.08.2013.

Mark Evenepoel / Michael Such.

Référence de publication: 2013155746/17.

(130191218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

eBay Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.781.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155747/11.

(130191040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

mAKs S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7247 Helmsange, 24, rue Charles Rausch.

R.C.S. Luxembourg B 154.462.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 08/11/2013.

Référence de publication: 2013155748/10.

(130190739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Venezia Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 166.637.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 novembre 2013

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 6 novembre 2013 que:

- Mr. Ricardo Antunes Carneiro Neto, avec adresse professionnelle au 1251, Avenida Atauffo de Paiva, BR-22440-034 Rio de Janeiro a démissionné de son poste de gérant de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013155680/16.

(130190270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Techno Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 101.254.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155660/9.

(130190310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Techno Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 155.722.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013155661/10.

(130189849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Tenotel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.086.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013155662/10.

(130190074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Sop Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Schifflange, 68, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 176.268.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 octobre 2013

A l'unanimité des associés présents ou représentés, l'assemblée a décidé de nommer Monsieur Thibaud CASTILLO, demeurant 75 rue du général de Gaulle F-57050 Longeville-les-Metz au poste de co-gérant pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2013155638/10.

(130190388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

VGC (Lux) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 102.766.

EXTRAIT

Suite à une lettre signée par Monsieur Henry A. Thompson en date du 8 novembre 2011, gérant de catégorie B, la Société prend acte de sa démission avec effet à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 7 novembre 2013.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013155692/15.

(130190276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

VERNE Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155690/10.

(130190714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Taurus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013155647/10.

(130190371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

SWC Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 140.560.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 31 octobre 2012:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur, avec effet immédiat, de Mademoiselle Celia Cerdeira, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2013:

- Monsieur Maurizio Mauceri, né le 1^{er} septembre 1975 à Lecco (Italie), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SWC OVERSEAS S.A.

Référence de publication: 2013155643/17.

(130190256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Trafigura Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 173.718.

EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, administrateur de catégorie B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- Madame Constance Collette, administrateur de catégorie B de la société susmentionnée, né le 21 juin 1976 à Luxembourg, demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013155654/17.

(130190221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Tresero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 139.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013155655/10.

(130190282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Thirteen Ginko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 179.738.

Par résolutions signées en date du 6 novembre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat.
2. Nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
3. Acceptation de la démission de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat.
4. Nomination de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155650/19.

(130190252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

UFG WM Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 177.276.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155678/10.

(130190545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

VGC (Lux) Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 102.763.

EXTRAIT

Suite à une lettre signée par Monsieur Henry A. Thompson en date du 8 novembre 2011, gérant de catégorie B, la Société prend acte de sa démission avec effet à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 7 novembre 2013.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013155693/15.

(130190278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**Bioloka S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ArtisTantra Sàrl).**

Siège social: L-8606 Bettborn, 6, rue de Reimberg.

R.C.S. Luxembourg B 145.358.

L'an deux mil treize, le trois octobre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée ArtisTantra S.à r.l.

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-8606 Bettborn, 6 rue de Reimberg,
inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 145.358,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 12 mars 2009, publié au Mémorial C numéro 767 du 8 avril 2009, page 36.804, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le prédit notaire Georges d'HUART, en date du 19 janvier 2010, publié au Mémorial C numéro 482 du 5 mars 2010, page 23.090.

A comparu:

Monsieur Alexis MERTENS, diplômé Ingénieur de Gestion à l'Ecole de commerce de Solvay, né le 10 octobre 1982 à Uccle (Belgique), demeurant à L-8606 Bettborn, 6 rue de Reimberg,

représenté par Monsieur Olivier MERTENS, demeurant à B-6760 Ethe, Docteur Hustin 60, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante détient l'ensemble des 124 parts sociales de 100.-€ chacune dans le capital social de la Société s'élevant à 12.400.- €.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en «Bioloka Sàrl» et par conséquent, de modifier l'article 1 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. La société prend la dénomination de «Bioloka Sàrl».»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'ajouter un paragraphe à l'objet social et par conséquent de modifier l'article 3 pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet:

1) le conseil économique, le conseil stratégique et opérationnel, le conseil dans les domaines de la gestion, de la communication et du management des compétences, le conseil pour la mise en place de systèmes administratifs et comptables ainsi que toutes prestations de commerce et de secrétariat y afférent;

2) la réalisation de toutes opérations d'achat et de ventes de marchandises sans limitation quant à la nature de ces produits, pour autant que le commerce en soit licite;

3) la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet;

4) la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.»

Déclaration en matière de blanchiment

L'associé déclare en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cent euros (1.100.- €). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: O. MERTENS, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13061. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149034/67.

(130182175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

MValue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 180.998.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen,

on the sixteenth day of the month of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1.- "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, represented by:

a) Mr Jean-Marc DEBATY, company director, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg:

b) Mrs Angelina SCARCELLI, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg:

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

2.- Mr Jean-Marc DEBATY, prenamed, acting in his own name;

3.- Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, lawyer, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

here represented by Mrs Angelina SCARCELLI, prenamed,

pursuant to a proxy under private seal given to her in Luxembourg, on 11 October 2013,

which proxy, after been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereafter formed a Luxembourg joint stock company "société anonyme" under the name of "MValue S.A."

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered

office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests, (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, (iv) the provision of services and advice on investment and industrial strategy, capital structures and related matters, as well as (v) the provision of services and advice on procurement and marketing strategies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever (v) conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate and (vi) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32'000.- EUR) divided into three hundred and twenty (320) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.-EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Monday in the month of May of each year at 02.00 p.m..

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 17. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 20. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2013.

The first annual general meeting shall be held in 2014.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The three hundred twenty (320) shares have been subscribed to as follows:

1) "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", prenamed, hundred and twelve shares	112
2) Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, prenamed, hundred and twelve shares	112
3) Mr Jean-Marc DEBATY, prenamed, ninety-six shares	96
TOTAL: THREE HUNDRED TWENTY Shares	320

The subscribed shares have been fully paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32'000.- EUR) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at THREE (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2018:

1.- Mr Rodrigo DE FREITAS-BRANCO, Company Director, born in Lisbonne (Portugal), on 23 July 1963, residing professionally at 59, rue du Verger, L-2665 Luxembourg;

2.- Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

3.- Mr Jean-Marc DEBATY, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2018:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, number 40312).

Third resolution

The company's registered office is located at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le seizième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

ont comparu:

1.- «LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Jean-Marc DEBATY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Jean-Marc DEBATY, préqualifié, agissant en son nom personnel;

3.- Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, jurist, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 11 octobre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «MValue S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, (iv) la fourniture de services et de counseling sur investissement et stratégie industrielle, structures du capital et les questions connexes, ainsi que (v) la fourniture de services et de counseling sur stratégies d'approvisionnement et de marketing.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit, (v) faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles et (vi) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.- EUR) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ème}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.
- 3.- Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les trois cent vingt (320) actions ont été souscrites comme suit:

1) «LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», prénommé, cent douze actions	112
2) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, prénommé, cent douze actions	112
3) Monsieur Jean-Marc DEBATY, prénommé, quatre-vingt-seize actions	96
TOTAL: TROIS CENT VINGT actions	320

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les personnes comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018:

1.- Monsieur Rodrigo DE FREITAS-BRANCO, Directeur de Sociétés, né à Lisbonne (Portugal), le 23 juillet 1963, demeurant professionnellement au 59, rue du Verger, L-2665 Luxembourg;

2.- Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

3.- Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018:

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 40312).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes parties comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. DEBATY, A. SCARCELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13507. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013147532/439.

(130179929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Beacon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 181.113.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux octobre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"FISCONSULT S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145784,

ici représentée par Monsieur Nicolas DE CARITAT,

employé privé, demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant dûment représenté, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «BEACON S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 37.000.- (trente-sept mille Euros), représenté par 3.700 (trois mille sept cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000.- (cinq millions d'Euros) représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, commençant à courir à partir de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} lundi du mois de mars à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré entièrement en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
FISCONSULT S.A.	37.000	37.000	3700
TOTAL:	37.000	37.000	3700

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente-sept mille Euros (37.000.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.300.-EUR.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Benoît DABERTRAND, administrateur de sociétés, né le 16/05/1970 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
 - b) Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, né le 26/10/1984 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
 - c) Monsieur Eric DEBLED, expert-comptable, né le 14/01/1964 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
"FISCONSULT S.A.", ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, RCS Luxembourg B 145.784.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: DE CARITAT, MOU TRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/10/2013. Relation: EAC/2013/13725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149082/215.

(130182163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Moventum S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.930.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of Moventum S.C.A. (the "Company"), a public limited partnership ("société en commandite par actions") as defined by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law of 1915"), having its registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, originally incorporated under the name GLOBAL INVESTORS S.A. pursuant to a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, on May 10, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 680 on September 21, 2000. The articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on March 27, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1261 on May 29, 2013.

The General Meeting was opened at 10.00 a.m. under the chairmanship of Mrs. Sandra Reiser, Chief Operating Officer of the Company, professionally residing at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Annick Braquet, private employee, professionally residing at 101, rue Cents, L 1319 Luxembourg

The General Meeting elected as scrutineer Mr. Laurent Belloco, Chief Financial Officer of the Company, professionally residing at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

After the constitution of the board of the General Meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the General Meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the General Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the General Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

II. The quorum of at least one half of the capital is required by the Articles 103 and 67 1 (2) of the Law of 1915 and the resolutions on the items 2 to 5 of the agenda have to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast.

III. The agenda of the present meeting is the following:

1) Notice of the information given to the shareholders of the Company, Global Portfolio Advisors, Ltd., Banque de Luxembourg S.A. and Moventum Holdings S.A., in relation to the increase of the issued share capital of the Company from fifty-five million six hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 55,641,625.-) to fifty-six million four hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 56,441,625.-) by Mrs. Sandra Reiser, Chief Operating Officer of Moventum S.C.A., in order to enable each shareholder to participate in the capital increase and to submit that proposition to the General Meeting, and notice of the waiver by Moventum Holdings S.A. of its preferential subscription right in relation thereto.

2) Increase of the issued share capital of the Company from fifty-five million six hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 55,641,625.-) consisting of two million two hundred and twenty-five thousand six hundred and sixty-five (2,225,665) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each to fifty-six million four hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 56,441,625.-) consisting of two million two hundred and fifty-seven thousand six hundred and sixty-five (2,257,665) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each by issuing thirty-two thousand (32,000) additional ordinary shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. All thirty-two thousand (32,000) ordinary shares will be issued at a price of twenty-five Euros (EUR 25.-) per ordinary share.

3) Subsequent amendment of the Articles of Incorporation to reflect the increase of the issued share capital and the authorised share capital of the Company by amending the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

"The Company has an issued share capital of fifty-six million four hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 56,441,625.-) divided into two million two hundred and fifty-seven thousand six hundred and sixty-four (2,257,664) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, and one (1) management share held by the General Partner (the "Management Share"), with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), the Ordinary Shares and the Management Share being referred to collectively hereafter as the "Shares"."

4) Miscellaneous.

IV. The whole share capital being present or represented at the present General Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this General Meeting, no convening notices were necessary.

V. Consequently, the present General Meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned items of the agenda.

After deliberation, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting NOTES that the shareholders of the Company, Global Portfolio Advisors, Ltd., Banque de Luxembourg S.A. and Moventum Holdings S.A., have been duly informed about the increase of the issued share capital of the Company from fifty-five million six hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 55,641,625.-) to fifty-six million four hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 56,441,625.-) given by Mrs. Sandra Reiser, Chief Operating Officer of Moventum S.C.A., to the shareholders in order to enable each shareholder to participate in the capital increase of the Company and to submit that proposition to the General Meeting. The General Meeting further NOTES the waiver by Moventum Holdings S.A. of its preferential subscription right in relation thereto.

Second resolution

The General Meeting RESOLVES to increase the issued share capital of the Company from fifty-five million six hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 55,641,625.-) consisting of two million two hundred and twenty-five thousand six hundred and sixty-five (2,225,665) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each to fifty-six million four hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 56,441,625.-) consisting of two million two hundred and fifty-seven thousand six hundred and sixty-five (2,257,665) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each by issuing thirty-two thousand (32,000) additional ordinary shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. All thirty-two thousand (32,000) ordinary shares will be issued at a price of twenty-five Euros (EUR 25.-) per ordinary share.

The new ordinary shares have been subscribed and paid for by the two ordinary shareholders of the Company as follows:

- Twenty-six thousand thirty five (26,035) new ordinary shares have been subscribed for by Global Portfolio Advisors, Ltd., a company organized under the laws of Bermuda, having its registered office at 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda.

- Five thousand nine hundred and sixty-five (5,965) new ordinary shares have been subscribed for by Banque de Luxembourg S.A., a company organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the RCS Luxembourg under number B 5.310.

The amount of EIGHT HUNDRED THOUSAND EURO (800,000.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The General Meeting RESOLVES to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of the Articles of Incorporation which shall henceforth read as follows:

"The Company has an issued share capital of fifty-six million four hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 56,441,625.-) divided into two million two hundred and fifty-seven thousand six hundred and sixty-four (2,257,664) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, and one (1) management share held by the General Partner (the "Management Share"), with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), the Ordinary Shares and the Management Share being referred to collectively hereafter as the "Shares"."

There being no further business before the General Meeting, the same was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,400.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the said persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing together before the notary signed together with the notary, this original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French translation:

L'an deux mille treize, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de Moventum S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions au sens de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "Loi de 1915"), ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée à l'origine sous la dénomination sociale GLOBAL INVESTORS S.A., constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 680 du 21 septembre 2000. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1261 en date du 29 mai 2013.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Mme Sandra Reiser, Chief Operating Officer de la Société, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Mme Annick Braquet, employée privé, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

L'Assemblée nomme comme scrutateur M. Laurent Bellico, Chief Financial Officer de la Société, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiquées sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Que le quorum d'au moins la moitié du capital est requis par les Articles 103 et 67 -1 (2) de la Loi de 1915 et que les résolutions sur les points 2 à 5 portés à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des voix exprimées.

III. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Notification de l'information des actionnaires de la Société, Global Portfolio Advisors, Ltd., Banque de Luxembourg S.A. et Moventum Holdings S.A., concernant l'augmentation du capital social souscrit de la Société, qui est porté de son montant actuel de cinquante-cinq millions six cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 55.641.625,-) à cinquante-six millions quatre cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 56.441.625,-), donnée par Mme

Sandra Reiser, Chief Operating Officer de Moventum S.C.A., aux actionnaires afin de permettre à chaque actionnaire de participer à l'augmentation du capital et de soumettre cette proposition à l'Assemblée et notification de la renonciation par Moventum Holdings S.A. à son droit préférentiel de souscription concernant la présente augmentation de capital.

2. Augmentation du capital souscrit de la Société de cinquante-cinq millions six cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 55.641.625,-) représenté par deux millions deux cent vingt-cinq mille six cent soixante-cinq (2.225.665) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cinquante-six millions quatre cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 56.441.625,-) représenté par deux millions deux cent cinquante-sept mille six cent soixante-cinq (2.257.665) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par l'émission de trente-deux mille (32.000) actions ordinaires supplémentaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Toutes les trente-deux mille (32.000) actions ordinaires seront souscrites à un prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action ordinaire.

3. Modification subséquente des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital souscrit et du capital autorisé de la Société par la modification du premier paragraphe de l'Article 6 des Statuts qui aura la teneur suivante:

«La Société a un capital souscrit de cinquante-six millions quatre cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 56.441.625,-) représenté par deux millions deux cent cinquante-sept mille six cent soixante-quatre (2.257.664) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros par action, et une (1) action de commandité détenue par l'Associé Commandité (l'"Action de Commandité"), d'une valeur nominale vingt-cinq (25,-) euros, les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité seront collectivement dénommées "Actions" ci-après.»

4. Divers

IV. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente Assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée, il a donc pu être fait abstraction des lettres de convocation.

V. Que, par conséquent, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points susmentionnés de l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée NOTE que les actionnaires de la Société, Global Portfolio Advisors, Ltd., Banque de Luxembourg S.A. et Moventum Holdings S.A., ont été dûment informés de l'augmentation du capital social souscrit de la Société, qui est porté de son montant actuel de cinquante-cinq millions six cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 55.641.625,-) à cinquante-six millions quatre cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 56.441.625,-), suite à l'information donnée par Mme Sandra Reiser, Chief Operating Officer de Moventum S.C.A., afin de permettre à tout actionnaire de participer à l'augmentation de capital et de soumettre cette proposition à l'Assemblée. L'Assemblée NOTE également la renonciation par Moventum Holdings S.A. à son droit préférentiel de souscription concernant la présente augmentation de capital.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société de cinquante-cinq millions six cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 55.641.625,-) représenté par deux millions deux cent vingt-cinq mille six cent soixante-cinq (2.225.665) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à cinquante-six millions quatre cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 56.441.625,-) représenté par deux millions deux cent cinquante-sept mille six cent soixante-cinq (2.257.665) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par l'émission de trente-deux mille (32.000) actions ordinaires supplémentaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Toutes les trente-deux mille (32.000) actions ordinaires seront souscrites à un prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action ordinaire.

Les nouvelles actions ordinaires ont été souscrites et payées par les actionnaires ordinaires existants de la Société comme suit:

- Vingt-six mille et trente-cinq (26.035) actions ordinaires nouvelles ont été souscrites par Global Portfolio Advisors, Ltd., une société constituée sous le droit des Bermudes et ayant son siège social au 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda.

- Cinq mille neuf cent soixante-cinq (5.965) actions ordinaires nouvelles ont été souscrites par Banque de Luxembourg S.A., une société constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 5.310.

La somme de HUIT CENT MILLE EUROS (800.000.- EUR) a été mise à la disposition de la Société. Preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'Article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a un capital souscrit de cinquante-six millions quatre cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 56.441.625,-) représenté par deux millions deux cent cinquante-sept mille six cent soixante-quatre (2.257.664) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) par action, et une (1) action de commandité détenue par l'Associé Commandité (l' "Action de Commandité"), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-), les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité seront collectivement dénommées "Actions" ci-après.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.400,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: S. REISER, A. BRAQUET, L. BELLOCO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46700. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148829/224.

(130181809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

AXA Funds Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.223.

RECTIFICATIF

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AXA Funds Management S.A. (la «Société»), ayant son siège social à 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, suivant acte notarié, en date du 21 novembre 1989, enregistré au R.C.S. sous le numéro B 32 223 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 32 du 26 janvier 1990, et modifié pour la dernière fois suivant acte notarié le 28 avril 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1095 du 6 juin 2006.

L'assemblée est ouverte à 17 heures 30 sous la présidence de Madame Claire de Boeck, avocate à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg.

Qui nomme comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie Lazzari, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent deux mille quarante-quatre euros (502.044,- EUR) afin de le porter son montant actuel de quatre cent vingt-trois mille trois cent un euros quatre-vingt quatre cents (423.301,84 EUR) à neuf cent vingt-cinq mille trois cent quarante-cinq euros quatre-vingt quatre cents (925.345,84 EUR) par l'émission de cent deux (102) actions sans valeur nominale et souscription et paiement des nouvelles actions.

2. Constatation de l'expiration de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois à concurrence de trois millions d'euros (3.000.000 EUR) et nouvelle autorisation valable pour 5 ans à compter de la publication du présent procès-verbal donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois à concurrence de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR).

3. Modification des statuts de la Société afin de refléter les modifications suivantes:

1) Soumission de la Société au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010») transposant la directive 2009/65/CE sur les OPCVM, telle que modifiée.

2) Refonte complète de l'Article 3 qui aura la teneur suivante:

"La Société a pour objet la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs fonds d'investissement luxembourgeois et/ou étranger(s) investissant en valeurs mobilières, autorisés conformément à la Directive 2009/65/CE, telle que modifiée («OPCVM») et d'autres fonds d'investissement luxembourgeois et étrangers qui ne relèvent pas de cette Directive («OPC»), conformément aux dispositions du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»).

La gestion collective de portefeuille de fonds d'investissement comprend les fonctions suivantes:

- Gestion de portefeuille. A ce titre, la Société pourra, pour le compte des fonds d'investissement, (i) fournir tout conseil en investissement ou prendre toute décision d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer tout type de valeurs mobilières et/ou d'autres types d'actifs autorisés, (iv) exercer tout droit de vote relatif aux titres détenus par les fonds d'investissement gérés. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- Administration des fonds d'investissement. Cette fonction comprend les activités mentionnées sous «Administration» à l'annexe II de la Loi de 2010 à savoir (i) services juridiques et de gestion comptable du fonds, (ii) demandes de renseignement des clients, (iii) évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts (y compris les aspects fiscaux), (iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires, (v) tenue du registre des porteurs de parts, (vi) répartition des revenus, (vii) émission et rachat des parts, (viii) dénouement des contrats (y compris envoi des certificats) et (ix) enregistrement et conservation des opérations.

- Commercialisation des parts/actions de fonds d'investissement au Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra fournir tout ou partie de ces activités pour des OPCVM et OPC et d'autres sociétés de gestion en tant que déléguée.

La Société peut fournir des services à Luxembourg et à l'étranger et peut pour cette raison établir des bureaux de représentation et/ou des succursales.

A titre accessoire, la Société peut également gérer ses propres avoirs et effectuer toutes opérations et activités qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, sous réserve de l'observation de toutes les lois applicables.;"

3) Modification du premier alinéa de l'Article 5 afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société;

4) Modification du second alinéa de l'Article 9 afin de permettre aux actionnaires de se faire représenter aux assemblées générales des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par e-mail ou tout autre moyen de communication électronique;

5) Modification du second alinéa de l'Article 10 en vue de refléter le quatrième alinéa de l'Article 70 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée le 25 août 2006;

6) Modification des quatrième, cinquième et dernier alinéas de l'Article 12 afin de remplacer la référence faite aux moyens de communication par câble, télégramme, télex ou télécopieur par une référence aux moyens de communication par télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique; et

7) Modification du dernier alinéa de l'Article 17 et modification de l'Article 22 en remplaçant la référence à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif par une référence à la Loi de 2010.

4. Divers

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants;

III. Il apparaît, selon la liste de présence, que sur les quatre-vingt-six (86) actions en circulation, quatre-vingt-six (86) actions sont représentées à la présente assemblée et que les actionnaires ont déclaré qu'ils ont eu connaissance préalable de l'ordre de jour de cette assemblée et qu'ils ont renoncé à toute exigence d'avis préalable.

IV. Le quorum requis par la législation est présent ou représenté à la présente assemblée;

V. En conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale (ci-après «Assemblée Générale») prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent deux mille quarante-quatre euros (502.044,- EUR) pour le porter son montant actuel de quatre cent vingt-trois mille trois cent un euros quatre-vingt quatre cents (423.301,84 EUR) à neuf cent vingt-cinq mille trois cent quarante-cinq euros quatre-vingt quatre

cents (925.345,84 EUR) par l'émission de cent deux (102) actions sans valeur nominale ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Les 102 (cent deux) nouvelles actions émises sont souscrites comme suit:

- La société AXA Investment Managers, société anonyme de droit français et dont le siège social est établi à Cœur Défense, Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie, France, souscrit cent une (101) actions pour le prix total de quatre cent quatre-vingt dix sept mille cent vingt-deux euros (497.122,- EUR);

- La société AXA Investment Managers Paris, société anonyme de droit français et dont le siège social est établi à Cœur Défense, Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie, France, a souscrit à une (1) action pour le prix total de quatre mille neuf cent vingt-deux euros (4.922,- EUR).

Les souscripteurs sont ici représentés par Madame Claire de Boeck, prénommée, en vertu de deux procurations sous seing privé ci-annexées.

Les actions ainsi souscrites par AXA Investment Managers et AXA Investment Managers Paris précitées sont entièrement libérées par un paiement en numéraire total de cinq cent deux mille quarante-quatre euros (502.044,- EUR), de sorte que le montant de cinq cent deux mille quarante-quatre euros (502.044,- EUR) est maintenant à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Le montant total de la souscription de cinq cent deux mille quarante-quatre euros (502.044,- EUR) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la société en une ou plusieurs jusqu'à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) a expiré.

L'Assemblée Générale décide d'autoriser à nouveau le conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs jusqu'à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) et confirme la teneur des alinéas 2, 3 et de l'Article 5.

L'alinéa 4 de l'article 5 est modifié comme suit:

«Cette autorisation sera valable pour une période de 5 ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2013 et pourra être renouvelée par une assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

L'Assemblée Général décide de soumettre la Société au chapitre 15 de la Loi de 2010.

Quatrième résolution:

L'Assemblée Générale décide de modifier les statuts de la Société afin de refléter les changements dans les articles suivants:

- Modification de l'Article 3 qui aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs fonds d'investissement luxembourgeois et/ou étranger(s) investissant en valeurs mobilières, autorisés conformément à la Directive 2009/65/CE, telle que modifiée («OPCVM») et d'autres fonds d'investissement luxembourgeois et étrangers qui ne relèvent pas de cette Directive («OPC»), conformément aux dispositions du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»).

La gestion collective de portefeuille de fonds d'investissement comprend les fonctions suivantes:

- Gestion de portefeuille. A ce titre, la Société pourra, pour le compte des fonds d'investissement, (i) fournir tout conseil en investissement ou prendre toute décision d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer tout type de valeurs mobilières et/ou d'autres types d'actifs autorisés, (iv) exercer tout droit de vote relatif aux titres détenus par les fonds d'investissement gérés. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- Administration des fonds d'investissement. Cette fonction comprend les activités mentionnées sous «Administration» à l'annexe II de la Loi de 2010 à savoir (i) services juridiques et de gestion comptable du fonds, (ii) demandes de renseignement des clients, (iii) évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts (y compris les aspects fiscaux), (iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires, (v) tenue du registre des porteurs de parts, (vi) répartition des revenus, (vii) émission et rachat des parts, (viii) dénouement des contrats (y compris envoi des certificats) et (ix) enregistrement et conservation des opérations.

- Commercialisation des parts/actions de fonds d'investissement au Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra fournir tout ou partie de ces activités pour des OPCVM et OPC et d'autres sociétés de gestion en tant que déléguée.

La Société peut fournir des services à Luxembourg et à l'étranger et peut pour cette raison établir des bureaux de représentation et/ou des succursales.

A titre accessoire, la Société peut également gérer ses propres avoirs et effectuer toutes opérations et activités qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, sous réserve de l'observation de toutes les lois applicables.»

- Modification du premier alinéa de l'Article 5 afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société qui aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à neuf cent vingt-cinq mille trois cent quarante-cinq euros et quatre-vingt quatre cents (925.345,84 EUR) représenté par cent quatre-vingt huit (188) actions nominatives sans valeur nominale, toutes entièrement libérées.»;

- Modification du second alinéa de l'Article 9 afin de permettre aux actionnaires de se faire représenter aux assemblées générales des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par e-mail ou tout autre moyen de communication électronique. Cet alinéa aura la teneur suivante:

«Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit ou par câble, par télécopie ou par e-mail une autre personne comme son mandataire.»;

- Modification du second alinéa de l'Article 10 en vue de refléter le quatrième alinéa de l'Article 70 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée le 25 août 2006 et qui aura la teneur suivante:

«Elles doivent l'être également sur demande d'actionnaires représentant 10% au moins du capital social de la Société. Dans la mesure où toutes les actions sont nominatives, les avis de convocation peuvent être envoyés par lettre recommandée uniquement.»

- Modification de la première phrase de l'article 12 des statuts comme suit:

«Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents.»

- Modification des quatrième, cinquième et dernier alinéas de l'Article 12 afin de remplacer la référence faite aux moyens de communication par câble, télégramme, télex ou télécopieur par une référence aux moyens de communication par télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique. Ces alinéas auront la teneur suivante:

Quatrième et Cinquième alinéas

«Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.»;

Dernier alinéa. «Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»;

- Modification du dernier alinéa de l'Article 17 afin de remplacer la référence à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif par une référence à la Loi de 2010, qui aura la teneur suivante:

«Le réviseur(s) d'entreprises agréé remplira toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2010.»;

- Modification de l'Article 22 afin de remplacer la référence à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif par une référence à la Loi de 2010, qui aura la teneur suivante:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se référeront aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives, ainsi qu'à la Loi de 2010.».

Evaluation des frais.

Le montant des frais, dépenses et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 3.000.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

L'acte ayant été lu aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DE BOECK, A. SIEBENALER, N. LAZZARI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44645. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149071/201.

(130182215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

BERTOPHE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.269.

L'an deux mille treize, le onze octobre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de gestion de patrimoine familial, établie à Luxembourg sous la dénomination de "BERTOPHE Spf S.A." R.C.S. Numéro B 41.269, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée sous la dénomination de BERTOPHE S.A. suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 août 1992, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 590 du 12 décembre 1992. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2012, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 383 du 15 février 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gianpiero SADDI, employé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée, avec la même adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé, avec la même adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que mille (1.000) actions sur mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent soixante-dix-neuf euros (179,-€), représentant cent pour cent (100%) du capital social de EUR 179.000,00 (cent soixante-dix-neuf mille euros) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signée «ne varietur», portant la signature des Actionnaires dûment représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital social à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 179.000,-) à cent vingt-neuf mille euros (129.000,-EUR), par diminution de la valeur nominale des actions de soixante-dix-neuf euros (EUR 179,-) à cent vingt-neuf euros (EUR 129,-).

2) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 50.000,00 (cinquante mille euros) de son montant actuel de EUR 179.000,00 (cent soixante-dix-neuf mille euros) à EUR 129.000,00 (cent vingt-neuf mille euros), par diminution de la valeur nominale des actions de cent soixante-dix-neuf euros (EUR 179,-) à cent vingt-neuf euros (EUR 129,-).

Le montant de la réduction, soit la somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000,00) est remboursé à l'actionnaire unique.

L'assemblée note par ailleurs que ce remboursement se fait dans le respect de l'article 69 alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 qui dispose que, «si la réduction doit se faire par un remboursement aux actionnaires ou par une dispense de ceux-ci de libérer leurs actions, les créanciers dont la créance est antérieure à la date de publication au Mémorial du procès-verbal de délibération peuvent, dans les 30 jours à compter de cette publication demander au magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés, la constitution de sûretés. Le président ne peut écarter cette demande que si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires compte tenu du patrimoine de la société».

Deuxième résolution

Suite à la résolutions précédente l'alinéa de l'article 5 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1.** Le capital souscrit est fixé à cent vingt-neuf mille euros (EUR 129.000,-), représenté par mille (1.000) actions de cent vingt-neuf euros (EUR 129,00) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2013. LAC/2013/47444. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149084/70.

(130182167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

German Income Opportunities SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 171.567.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of German Income Opportunities SICAV-FIS (the "Meeting") a public limited company (société anonyme) qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisée, established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.567, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx dated 19 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2513 of 10th October 2012 (the "Company").

The Meeting elects as chairman, Ms Sonja Maringer, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

who appoints as secretary Mr. Rüdiger Sailer, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Ms. Janin Söder, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigning notary to enact the following:

I. The shareholders present or represented by proxy as well as the numbers of shares can be found on the presence list that has been signed by the shareholders, the proxyholders of the shareholders represented as well as the members of the bureau of the Meeting.

II. The chairman declares that 100% of the share capital is either present or duly represented. The Meeting declares to explicitly waive the convening requirements.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis its liquidation process (liquidation volontaire);
2. Appointment of Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., a Luxembourg public company (société anonyme) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 31.093, represented by Mr. Stefan Kliche, as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Appointment of the auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation);
5. Miscellaneous.

After deliberation, the Shareholder agrees to pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis its liquidation process (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholder resolves to appoint Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., a Luxembourg public company (société anonyme) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 31.093, represented by Stefan Kliche, as the Company's Liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several person (s) or entity/ies, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to appoint the KPMG Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg as auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to instruct the auditor to examine the liquidation accounts as well as the liquidation report.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am fünfzehnten Oktober.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

fand die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der German Income Opportunities SICAV-FIS (die „Versammlung“), eine Luxemburger Aktiengesellschaft (Société à anonyme) gegründet in Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement specialise), gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg und eingetragen in dem Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 171.567, gegründet gemäß Urkunde vom 19. September des Notars Henri Hellinckx, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2513 vom 10. Oktober 2012 (die „Gesellschaft“).

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Sonja Maringer, Privatangestellter, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt, Herrn Rüdiger Sailer, Privatangestellter, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, zum Protokollführer der Versammlung.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Janin Söder, Privatangestellte, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg.

Nach der Bildung des Verwaltungsvorstandes der Außerordentlichen Generalversammlung stellt der Vorsitzende folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Aktienverzeichnis beigelegt. Dieses Verzeichnis wurde von den Aktionären bzw. deren Vertretern, sowie von dem Verwaltungsvorstand und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

II. Der Vorsitzende stellt fest, dass das gesamte Gesellschaftskapital von der Gesellschaft vertreten ist und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig beraten.

III. Die Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Beschlussfassung über die Auflösung der Gesellschaft und Beginn des Liquidationsverfahrens auf freiwilliger Basis (liquidation volontaire);

2. Bestimmung von Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., eine Luxemburger Aktiengesellschaft, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit dem Sitz in der 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 31.093, vertreten durch Herrn Stefan Kliche, zum Liquidator (der „Liquidator“);

3. Beschlussfassung über die Befugnisse des Liquidators und das Liquidationsverfahren;

4. Benennung des Prüfers der Liquidation (commissaire à la liquidation);

5. Sonstiges.

Nach Beratung fasst der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen (liquidation volontaire).

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter bestimmt die Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., eine Luxemburger Aktiengesellschaft, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit dem Sitz in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 31.093, vertreten durch Herrn Stefan Kliche, zum Liquidator.

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, dem Liquidator die weitestgehenden Befugnisse, welche in den Artikeln 144 und folgende des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung (das „Gesetz“) vorgesehen sind, einzuräumen.

Der alleinige Gesellschafter beauftragt den Liquidator mit der Veräußerung aller Vermögenswerte und der Begleichung aller Schulden der Gesellschaft.

Der alleinige Gesellschafter beschließt weiterhin, den Liquidator zu bevollmächtigen, im Namen der Gesellschaft und ohne vorherige Genehmigung der Aktionäre, alle Akte und Handlungen, einschließlich der in Artikel 145 des Gesetzes vorgesehenen, durchzuführen. Der Liquidator kann eine oder mehrere natürliche oder juristische Person(en) zur Erfüllung spezifischer Aufgaben oder zur Durchführung bestimmter Handlungen bevollmächtigen, jedoch unter Beibehaltung der alleinigen Verantwortlichkeit für die dergestalt delegierten Aufgaben.

Der alleinige Gesellschafter beauftragt und ermächtigt weiterhin den Liquidator, namens und im Auftrag der in Liquidation befindlichen Gesellschaft, alle Verpflichtungen einzugehen, anzuerkennen oder durchzuführen, die sich aus jedweder Vereinbarung oder Dokument ergeben, welche für die Auflösung der Gesellschaft oder für die Verfügung über ihre Vermögenswerte erforderlich sein mögen.

Der alleinige Gesellschafter beauftragt und ermächtigt den Liquidator, gemäß Artikel 148 des Gesetzes, nach eigenem Ermessen die Vorauszahlungen der Liquidationserlöse (boni de liquidation) in Bar- oder in Sachleistungen an die Aktionäre zu zahlen.

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter bestimmt KPMG Luxembourg S. à r. l., mit dem Sitz 31, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg zum Wirtschaftsprüfer (commissaire à la liquidation), der mit der Prüfung der Liquidationskonten sowie des zu erstellenden Liquidationsberichtes beauftragt wird.

Kosten

Die Kosten im Rahmen der Auflösung der Gesellschaft werden auf EUR 1.500.- geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch in Wort und Schrift beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Antrag der erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst und nachfolgend ins Deutsche übersetzt wurde; auf Antrag derselben Partei soll im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und deutschen Fassung des Textes die englische Version maßgeblich sein.

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. MARINGER, R. SAILER, J. SÖDER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47475 Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 28. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013149773/150.

(130183778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Astella Acquisition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 181.056.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the first day of October.

Before the undersigned, Maître Emile SCHLESSER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"ANGELMAR CORP. S.A.", a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

represented here by Mr Fabrice MAIRE, company manager, residing professionally in L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein (the Proxyholder),

by virtue of two proxies given under private seal in Luxembourg, on 23 of September 2013.

The said proxies, after having been signed «ne varietur» by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "ASTELLA ACQUISITION S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders (the shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company's purpose is the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

4.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliates companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at fifty thousand dollars of the United States of America (USD 50.000.00) consisting of five hundred (500) ordinary shares with a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.00) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company will be in registered form, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 2nd Thursday of the month of February at 11.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members. The General Meeting may decide to create two categories of Directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any Director may be removed at any time by a resolution taken by the General Meeting of Shareholders. The Director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a Director because of death, resignation or otherwise, the remaining Directors elected by the General Meeting may meet and elect a Director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of Directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two Directors or by any person delegated to this effect by the Directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each Director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of Directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the Directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any Director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

10.6 Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not be neither a Shareholder neither a Director, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of Directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director or by the joint signature of two B Directors.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any Director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term one year and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first October of each year and shall terminate on the thirteenth day of September of the following year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in cash or in kind. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on 30 September 2014.

The first annual General Meeting will be held in 2015.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the five hundred (500) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of twenty-five per cent (25%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred dollars of the United States of America (USD 12,500.00) is as from now at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand five hundred Euro (2.500,00 €).

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at three (3) and the number of auditors at one (1);

2. the following persons are appointed as directors:

a) ANGELMAR CORP. S.A., prenamed, represented by Mr Fernand BOZZONI, companies' manager, with professional address in L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

b) Mr. Fabrice MAIRE, prenamed, with address in L-5630 Mondorf-les-Bains, 5, rue Cardinal Mercier,

c) Mr. Dominique PRUNIER, prenamed, with address in F-75009 Paris, 5, rue Cardinal Marcier.

The Board of Directors is authorized to appoint:

- Mr. Fabrice MAIRE as manager of the seagoings of the Company. His powers will be specified by the Board of Directors.

- Mr. Fabrice MAIRE as director of daily administration. The term of these appointments will expire at the Annual General Meeting of the Company of the year 2015.

3. "COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION s.à r.l.", a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, registered with the Registrar of Companies Luxembourg, under section B and number 37.039, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. the terms of office of the members of the Board of Directors will expire at the Annual General Meeting of the Company of the year 2018, and those of the statutory auditor will be expire after each annual meeting of shareholders and for the first time in the year 2015;

5. the address of the registered office of the Company is set at L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by an French version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texte, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier octobre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme "ANGELMAR CORP. S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

ici représentée par Monsieur Fabrice MAIRE, dirigeant de sociétés, résidant professionnellement à L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein (le Mandataire),

en vertu de deux procurations sous seing privé datées du 23 septembre 2013,

lesquelles procurations, après avoir été signées " ne varietur " par le Mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les Statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "ASTELLA ACQUISITION S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les actionnaires). La Société ne sera pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs, afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,00) représenté par cinq cents (500) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,00) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de février à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres. L'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'Administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) Administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en case de pluralité d'Actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un Administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) Administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'Assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les Administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque Administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout Administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les Administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout Administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration aura une voix prépondérante.

10.6 Tout Administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'Administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet Administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période d'une année et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en espèce ou en nature. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à

la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence ce jour et finit le 30 septembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cinq cents (500) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de vingt-cinq pourcent (25%) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.500,00) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,00 €).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des Administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2. les personnes suivantes sont nommées Administrateurs de la Société:

a) ANGELMAR CORP. S.A., prédite, représentée par Monsieur Fernand BOZZONI, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

b) Monsieur Francis MAIRE, prédit, demeurant à L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein,

c) Monsieur Dominique PRUNIER, prédit, demeurant à F-75009 Paris, 5, rue Cardinal Mercier.

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer:

- Monsieur Fabrice MAIRE, prédit, comme dirigeant maritime de la société. Les pouvoirs qui lui sont conféré pour l'exercice de cette fonction seront spécifiés par le conseil d'administration.

- Monsieur Fabrice MAIRE, prédit, au poste de délégué à la gestion journalière. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

3. La société "COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION s.à r.l.", société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 37.039, est nommée commissaire de la Société;

4. le mandat des Administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de la Société en 2018 et celui du commissaire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de la Société en 2015;

5. le siège social de la Société est fixé à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MAIRE, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2013. Relation: LAC/2013/45336. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147827/483.

(130180963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Xetix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 148.229.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am siebenundzwanzigsten Tag des Monats März.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1.- Herr Hermann-Josef LENZ, Privatbeamter, geboren am 16. Mai 1955 in Winterspelt-Eigelscheid (Deutschland), wohnhaft in B-4784 St. Vith, 82, Hinderhausen;

2.- Herr Daniel Marian KONIK, Geschäftsmann, geboren am 19. Mai 1989 in Karlsruhe, wohnhaft in D-76316 Malsch, Grüne Gärtel 17.

I. Welcher Komparent sub 1.- den unterzeichnenden Notar ersucht zu beurkunden, dass er der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung " XETIX S.à r.l.", mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 148.229 (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Fernand UNSEN, damals mit dem Amtssitz in Diekirch, am 14. September 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1967 von 8. Oktober 2009, ist. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch Notar Fernand UNSEN, damals mit dem Amtssitz in Diekirch, am 5. August 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2089 vom 6. Oktober 2010. (hiernach „die Gesellschaft“).

II. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Hermann-Josef LENZ, vorgenannt, gezeichnet wurden.

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

Übertragung der gesellschaftsanteile

Gemäß Anteilsübertragung unter Privatschrift vom 19. März 2013 hat die Private Stiftung belgischen Rechts „MITEXXA HOLDING“, mit Sitz in B-9300 Aalst, Hertshage 37 Bus 3, eingetragen im belgischen Firmenregister untern der Nummer 827893416, alle fünfhundert (500) ihm gehörende Anteile der Gesellschaft " XETIX S.à r.l.", an Herrn Hermann-Josef LENZ, vorgenannt, abgetreten.

Gegenwärtige Anteilsübertragung fand statt zu dem zwischen Parteien vereinbarten Preis, welchen Betrag der Zedent bekennt, von dem Zessionar vor Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde gänzlich ausbezahlt bekommen zu haben, worüber hiermit Quittung.

Der Zessionar wird Eigentümer der ihm andurch abgetretenen Anteile vom heutigen Tage an und er hat Recht auf die Erträge und Gewinne, welche diese Anteile erzeugen, vom heutigen Tage angerechnet.

Der Zessionar wird in alle Rechte und Pflichten, welche mit den abgetretenen Anteilen zusammenhängen, eingesetzt.

Aufgrund dieser vorangegangenen Anteilübertragungen, sind die Anteile der Gesellschaft somit wie folgt aufgeteilt:

- Herr Hermann-Josef LENZ, vorgenannt

fünfhundert Anteile 500

Total: fünfhundert Anteile 500

Ausserordentliche Generalversammlung

Der alleinige Gesellschafter erklärt vollständig über die Beschlüsse unterrichtet zu sein, die auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung

1. Streichung der Zeichnung der Gesellschaftsanteile aus der Satzung der Gesellschaft;
2. Amtsniederlegung von Herr Holger BOLLIG als alleinigen Geschäftsführer und spezielle Wahl der Freistellung;
3. Ernennung von Herr Daniel Marian KONIK als alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft;
4. Sonstiges.

III. Alsdann ersucht der Alleingesellschafter den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse, zu beurkunden, wie folgt:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt die Zeichnung der Gesellschaftsanteile aus der Satzung der Gesellschaft herauszunehmen und demgemäß Artikel 6.- der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125.-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.“

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, die Amtsniederlegung von Herr Holger BOLLIG, alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung anzuerkennen und ihm vollständige Entlastung (quitus) für die Ausübung seiner Pflichten vom Datum seiner Ernennung bis zu diesem Datum zu gewähren.

Dritter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, die folgende Person für einen unbestimmten Zeitraum als alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen:

- Herr Daniel Marian KONIK, Geschäftsmann, geboren am 19. Mai 1989 in Karlsruhe, wohnhaft in D-76316 Malsch, Grüne Gärtel 17.

Derselbe kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Herr Daniel Marian KONIK, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft " XETIX S.à r.l.", erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen und der Gesellschaft als zugestellt betrachten, gemäß Artikel 1690 des „Code Civil“ und Artikel 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915, über die Handelsgesellschaften.

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Diekirch, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-J. LENZ, D. M. KONIK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 mars 2013. Relation: DIE/2013/4234. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 24. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013149465/81.

(130182353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Thryn Holding N° 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 127.210.

Le Bilan au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Pour Thryn Holding N° 2 S.à r.l.

Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2013155652/14.

(130190047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

AWAKE AKADEMIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 34, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 136.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155802/9.

(130190966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.